

liberté. Renvoyé pour cause de sûreté publique devant le tribunal criminel de la Haute-Loire, il était condamné, un an plus tard seulement, le 22 floréal an VI, à la peine capitale. Sa tête tombait sur l'échafaud quelques jours plus tard : il n'avait pas encore vingt ans !

Le dernier crime de Storkenfeld détermina sans doute le Directoire à prendre une résolution qui, suivie peu après des événements du 18 fructidor, dispersa pour un temps les « Compagnons de Jésus » de la région lyonnaise. L'arrestation de dix d'entre eux fut ordonnée en vertu de l'article 145 de la Constitution de l'an III. Un seul put être pris ; mais c'était l'un des plus redoutables, le fameux Anthelme Astier, « le plus atroce de tous », dit le général Canuel, successeur du général Elie, dans un rapport au ministre. Astier ne devait subir qu'un an plus tard le châtiment suprême. Quant à Flandrin, à Pin, à Renard, à Champreux et à leurs auxiliaires, ils parvenaient à fuir, et pendant quelque temps, Lyon n'entendit plus parler d'eux.

Les crimes de tous, oubliés maintenant, se rattachent intimement à l'histoire de cette ville, en raison des circonstances dans lesquelles ils furent commis et des motifs qui les déterminèrent. Par pudeur sans doute, certains historiens lyonnais ont essayé de les faire passer pour des attentats de droit commun. L'exemple de la mort particulièrement tragique de l'agent politique Pancrace d'Istria est la démonstration éclatante du contraire. A ce titre seul, il n'était peut-être pas inutile d'en fixer le souvenir.

Edouard PERRIN.

